

**J'ai un
papa
et une
maman**

papa-maman.ch

**NON
AU MARIAGE
ET À LA PMA
POUR TOUS**

Pourquoi voter NON au mariage et à la PMA pour tous ?

Contrairement à ce que sous-entend le titre de la votation du 26 sept. 2021, le sujet de la votation ne porte pas exclusivement sur le mariage pour tous, en tant que mariage entre deux personnes de même sexe. Avec l'accès généralisé et remboursé à la procréation médicalement assistée (PMA) pour les lesbiennes, la suppression de la mention du père dans le Code civil suisse et la disparition de la filiation, le « mariage pour tous » va beaucoup plus loin que ses promoteurs ne veulent bien le dire.

Avoir un papa et une maman est un droit.

Aujourd'hui, l'Etat se donne le droit d'attribuer des enfants aux lesbiennes ; demain, il les donnera aux gays. Comme si le législateur avait tous les droits sur les plus vulnérables ! L'enfant n'appartient pas à l'Etat. **Pour chaque enfant, avoir un papa et une maman est un droit et une nécessité !**

« Mariage pour tous », un chemin vers l'égalité ?

Non, parce que le « mariage pour tous » crée une forte discrimination entre lesbiennes, qui peuvent faire des enfants par procréation assistée, et gays, qui n'ont pas le droit de recourir à des mères porteuses. Les partisans du « mariage pour tous » font semblant d'être d'accord avec cette inégalité pour mieux revenir sur le sujet d'ici quelques années et **obtenir la gestation d'enfants pour les gays.**

« Ils s'aiment : laissez-les se marier ! »

On n'a jamais fondé les lois d'un pays sur les sentiments amoureux des citoyens. Sinon, imaginez l'anarchie. Moi, j'aime ceci donc j'estime avoir le droit de faire cela. Et moi, je préfère ceci donc je veux avoir le droit de le faire, etc.

Le mariage devient communauté d'individus.

La tâche de l'Etat est de traiter tous les individus de la même manière au niveau du droit. Le mariage a toujours été ouvert à tous avec une seule règle évidente et naturelle, c'est qu'il s'agit de l'union d'un homme et d'une femme. Avec le « mariage pour tous », cette règle sera abrogée. **Il ne s'agira plus réellement d'un mariage, mais d'une communauté d'individus.**

Les lois ne peuvent pas changer la réalité.

L'Etat ne peut pas changer la nature. Il ne peut pas garantir aux couples de femmes et aux couples d'hommes d'avoir les mêmes possibilités biologiques de procréation que les couples hétérosexuels. La loi « mariage pour tous » ne changera pas le réel. **Un enfant, même s'il est reconnu légalement fils de deux hommes, n'en reste pas moins séparé injustement de celle qui lui a donné la moitié de son patrimoine génétique. Cette loi ne fera que légaliser une injustice.**

Aucun changement pour les couples hétérosexuels, vraiment ?

Faux. Pour satisfaire aux exigences des lesbiennes, le « père » est remplacé par la dénomination « autre parent » dans le Code civil suisse. En d'autres termes, cela veut dire que les hommes ne seront plus reconnus comme « père » de leurs enfants, mais comme *un vague autre parent*. Les parents qui voudront que l'état civil les reconnaisse encore comme « mère » et « père » de leurs enfants devront faire une demande spéciale.

Une loi n'est pas faite pour satisfaire un lobby.

Une bonne loi n'a pas pour but de concrétiser les fantasmes d'un lobby surfinancé. Une bonne loi doit favoriser le bien commun de la société et l'épanouissement humain.

Un enfant n'est pas une marchandise.

Cette loi intitulée « mariage pour tous » **réduit l'enfant à un objet et à un produit de consommation qui peut être commandé sur catalogue** pour satisfaire les désirs égoïstes de quelques adultes.

Aux frais de votre assurance maladie.

Le « mariage pour tous » ouvre largement les portes de la procréation médicalement assistée (PMA). Ce sont donc des coûts qui vont venir alourdir les primes d'assurance maladie. **Toutes les familles suisses vont passer à la caisse pour satisfaire aux désirs de quelques-unes.**

papa-maman.ch

Pour protéger les enfants, je m'engage

Coche la ou les cases de ton choix

Je souhaite recevoir d'autres dépliants ou en distribuer

Indique la quantité souhaitée _____

Je souhaite suspendre une banderole à ma fenêtre ou mon balcon

Choisis la dimension 200x80 cm 100x40 cm

Je souhaite poser des banderoles dans ma région

Indique la quantité souhaitée _____ 200x80 cm _____ 100x40 cm

Je souhaite un autocollant pour le pare-brise arrière de mon véhicule

Je souhaite financer un tous-ménages

Indique le code postal _ _ _ _ et le lieu _____

Tu peux calculer le coût d'un tous-ménages dans ta ville ou ton village: promopost.post.ch

Indique ton budget _____

Je fais un don avec ma carte de crédit ou TWINT

Scanne le QR code



Je fais un don à la Fondation

Je souhaite recevoir un bulletin de versement

Je verse directement sur le compte ci-dessous

IBAN CH66 0900 0000 1538 2602 0

Fondation pour la Famille - CP 37 - 1971 Grimisuat

Nom et prénom _____

Adresse _____

NPA _____ Lieu _____

Email _____

Téléphone _____

**A renvoyer à Fondation pour la Famille - CP 37 - 1971 Grimisuat
ou par email à info@papa-maman.ch**